

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 177 Vœu relatif à la suppression d'une classe pour handicapés CLIS 4 à l'école élémentaire Guadeloupe (18e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

L'école élémentaire Guadeloupe, située au 2 rue de la Guadeloupe dans le 18e arrondissement, accueille trois CLIS 4. Elle est considérée comme un pôle d'excellence dans le domaine de l'intégration d'élèves handicapés. Des travaux de grande ampleur ont été entrepris afin d'y installer des équipements spécifiques et permettre aux enfants qui en ont besoin de bénéficier sur place des soins en ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie et psychomotricité.

L'implantation de l'équipe enseignante y est remarquable et permet à cette école classée ZEP 5 de fonctionner de manière exemplaire. Les enfants handicapés s'intègrent parfaitement à l'ensemble des élèves de l'école.

La présence de trois classes CLIS 4 permet de répartir les élèves selon leur niveau et leurs besoins individuels, et leur assure des conditions de réussite très favorables.

Cependant, le Rectorat de Paris envisage la fermeture d'une des trois CLIS 4 de cette école. Il est question dans le même temps d'en ouvrir une au sein de l'école Lancry dans le 10e arrondissement.

Si l'ouverture d'une CLIS 4 dans le 10e arrondissement peut sembler nécessaire dans la mesure où elle répond à de réels besoins, celle-ci ne doit pas se faire au détriment des élèves handicapés de l'école Guadeloupe.

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et sur la proposition de Mme Colombe BROSSEL, au nom de l'Exécutif,

Demande :

À M. le Maire de Paris d'interpeller le Ministre de l'Education nationale afin que le projet de fermeture d'une CLIS 4 de l'école élémentaire Guadeloupe soit abandonné et que des garanties en ce sens soient

apportées aux parents et enseignants.

Emet le vœu :

Qu'une concertation renforcée entre le rectorat, le Maire de Paris, les Maires d'arrondissement et les équipes pédagogiques puisse être mise en place préalablement à toute modification de l'implantation ou à l'implantation de C.L.I.S à Paris, et qu'il soit tenu compte du besoin en CLIS 1, déficitaires à Paris.